

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 3

Artikel: M. le Ministre Jean Hotz, directeur de la Division du commerce à Berne, prend sa retraite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le Ministre Jean Hotz, directeur de la Division du commerce à Berne, prend sa retraite

C'est avec un très vif regret que les membres de la Chambre de commerce suisse en France ont appris la démission de M. le Ministre Jean Hotz, directeur de la Division du commerce au Département fédéral de l'économie publique. M. Hotz prend sa retraite et quitte ses fonctions le 1^{er} septembre prochain. Nous savons combien cette éminente personnalité s'est dévouée au service de l'économie de notre pays et plus particulièrement de son commerce extérieur et combien nous lui sommes redevables.

M. le Ministre Hotz est entré au service de la Confédération en 1922, après avoir fait de brillantes études aux universités de Genève, Zurich et Londres. Docteur ès sciences économiques, il avait effectué tout d'abord un stage dans une banque, puis s'était voué pendant quelques années à l'enseignement. De remplaçant du secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, il fut nommé, en 1923, à la Division du commerce en qualité d'adjoint. Cinq ans plus tard, il en était déjà nommé vice-directeur. C'est en 1935 qu'il prit la direction de cette importante Division, succédant à M. le Ministre Walter Stucki. M. Hotz se vit conférer le titre personnel de Ministre en 1947. Il représente, d'autre part, depuis près de deux ans la Suisse au sein du Comité des échanges de l'Organisation européenne de coopération économique.

M. Hotz a certainement exercé une grande influence sur l'évolution de la politique économique helvétique, tout spécialement sur le plan de nos relations commerciales avec l'étranger. Il a conduit de nombreux pourparlers particulièrement délicats et a présidé régulièrement la délégation suisse chargée des négociations avec la France. M. Hotz a toujours voué une attention particulière aux difficiles problèmes des relations franco-suisse. Les hommes d'affaires qui sont directement intéressés aux échanges entre les deux pays et plus particulièrement ceux qui sont groupés au sein de notre Compagnie, savent combien M. Hotz s'est efforcé de défendre leurs intérêts tout en tenant compte exactement des conditions rencontrées de part et d'autre. Ami sincère de la France, négociateur ferme et habile, toujours aimable et d'une parfaite courtoisie, M. Hotz jouissait d'une particulière estime auprès de nos partenaires français.

La Chambre de commerce suisse en France souhaite à M. Hotz une heureuse retraite, le remercie chaleureusement de l'intérêt et de l'amitié qu'il voulait bien lui vouer et lui présente ses félicitations et vœux les plus sincères.

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

LA SUISSE ET LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

A la suite de l'exposé que notre directeur général a présenté, lors de la dernière assemblée générale de notre section de Lyon, sur « la Suisse et le commerce extérieur français » (cf. « Revue économique franco-suisse », février 1954, p. 33-35), nous avons reçu de M. Bansillon, directeur de l'A. I. C. A., à Lyon, une note qui apporte certaines précisions intéressantes sur quelques-uns des problèmes soulevés à cette occasion. Nous nous faisons un plaisir d'en reproduire ici les principaux passages :

Quelle est la cause essentielle de nos restrictions d'importation imposées depuis le 17 février 1952? se demande M. Bansillon. Elle est due avant tout à l'état de nos finances qui influence directement notre monnaie, tant qu'elle n'est pas convertible. Sans doute, dans cette valse de milliards, il existe des gaspillages. Quel pays n'en a pas? Là n'est pas la cause.

Elle est due au fait que la France a soutenu seule pendant des années l'expédition d'Indochine, non pas pour elle-même puisque les États du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos sont indépendants, mais pour la liberté du monde.

Depuis le début de cette guerre qui nous est imposée par l'impérialisme communiste qui a déjà subjugué plus de 100 millions d'Européens, la France pour sa propre part depuis 1946, a dépensé en 1953 1.678 milliards de francs, soit près de 4.800 millions de dollars, lorsque notre pays a reçu de l'aide Marshall 3.103 millions de dollars. Quel est l'État en Europe qui aurait pu résister à une telle charge, alors qu'il fallait coûte que coûte, reconstituer l'équipement de notre territoire?

Devons-nous passer sous silence les pertes en hommes essayées de 1946 au 10 octobre 1953? Le corps expédi-

tionnaire a compté 103.872 tués, blessés ou disparus à cette date. Ce nombre comprend 34.289 Français de la métropole dont 15.681 tués, blessés ou disparus parmi lesquels figurent 1.533 jeunes officiers, espoir de notre armée. Combien de familles françaises sont plongées dans la douleur ou l'inquiétude?

Devant ce triste bilan, nos amis suisses comprendront les mesures impopulaires des deux côtés de la frontière prises par le gouvernement français...

Il serait juste qu'au cours des négociations qui vont s'ouvrir dans le 2^e trimestre 1954 avec la Suisse et tous nos partenaires de l'U. E. P., ceux-ci comprennent que la solidarité européenne n'est pas un vain mot, et que si la France ne peut faire mieux dans la libération des contingents, cette attitude est due aux obligations aussi écrasantes que douloureuses qu'elle assume.

Nous sommes persuadés que nos amis suisses comprendront que notre position mérite quelque attention, et que si la situation du commerce franco-suisse est influencée par nos mesures unilatérales, elles ne peuvent pas être comparables aux sacrifices que la France s'est imposés au nom de l'univers libre.

Nous remercions M. Bansillon de ces explications pertinentes et voudrions simplement attirer son attention sur le fait que, lorsque nous demandons la libération des importations françaises, ce n'est pas avant tout à l'intérêt des partenaires de la France que nous pensons, mais à celui de la France elle-même. Il nous paraît, en effet, que le retour à une telle libération est le seul moyen pour ce pays de rentrer dans la communauté européenne, dont elle s'abstrait de plus en plus.